



Cotisation individuelle

Activités de la fédération nationale
213 451,68 € / 152 249 adhérents

1,40 €

Fonctionnement général
154 576,83 € / 152 249 adhérents

1,02 €

Infrastructure du siège national
33 665,31 € / 152 249 adhérents

0,22 €

Masse salariale
308 400,22 € / 152 249 adhérents

2,03 €





Revenus complémentaires

Redevances diverses
13 037,58 € / 152 249 adhérents

0,09 €

Placements
74 033,21 € / 152 249 adhérents

0,49 €

Revenus divers
7 216,41 € / 152 249 adhérents

0,05 €





Abonnement pour 10 éditions
annuelles

Production et diffusion 1 137 108,72 € / 116 047 abonnés	9,80 €
Fonctionnement général 21 913,92 € / 116 047 abonnés	0,19 €
Infrastructure du siège national 6 182,95 € / 116 047 abonnés	0,05 €
Masse salariale 233 931,81 € / 116 047 abonnés	2,02 €





Revenus complémentaires

Publicité

1,63 €

Revenus reversés par le routeur

0,39 €

- 0,96 €



Processus de paiement de la cotisation

Collecte des cotisations individuelles par les associations locales qui les reversent à leur fédération départementale.

Paiement des cotisations par les fédérations départementales à la fédération nationale en trois fois :

- Première tranche, avant le 30 avril ;
- Deuxième tranche, avant le 30 juin ;
- Troisième et dernière tranche avant le 15 octobre.

Moyens

- Par chèque à l'ordre de « Union nationale des combattants », accompagné du document, dûment rempli, qui vous est adressé en même temps que le courrier d'appel de fonds.
- Par virement bancaire sur le compte « Union nationale des combattants », en n'oubliant pas de remplir les cases prévues pour « commentaires » où vous indiquez le nom de votre fédération départementale et l'objet de votre virement.

Important

Toutes les cotisations individuelles doivent être payées avant le 31 décembre de chaque année. C'est en fonction de ces sommes reçues que nous comptabilisons vos effectifs et donc ceux de l'UNC.

A cet effet, en fin d'année, vous devez impérativement remplir et nous retourner le document que nous vous adressons et où vous devez répartir les effectifs de vos adhérents, par catégorie.

4 février 2023 : journée des fédérations départementales



Rappel

Le paiement de la cotisation nationale est dissocié de celui du magazine.

Le paiement de la cotisation se fait sur la base de vos propres décomptes, en trois fois.

Le magazine se règle 30 jours, au plus, après réception d'une facture établie sur la base du nombre d'abonnés que vous gérez en intervenant directement sur le fichier national des abonnés à la « Voix du Combattant ».



COMITÉS CONSULTATIFS

ALAIN GUTH

4 février 2023

Comité consultatif action civique et mémoire : Jean-François Calcet

Législation combattante : Bernard Guidez

Blessés : Charles Kranzer

Reconversion : Jacques Le Bigot

AEVOG : Laurence Scoupe

Actions sociales : Marie-Annick Allair

Décorations internes : Alain Burgaud et Patrice Hebuterne

Relation internationale : Michel Richaud

Mémento du responsable (si disponibilité) : Xavier Pons

4 février 2023

CCACM

JEAN-FRANÇOIS CALCET

4 février 2023



***COMITÉ CONSULTATIF D'ACTION
CIVIQUE ET DE MÉMOIRE***

4 février 2023

SIX MEMBRES TITULAIRES :

-JEAN-FRANÇOIS CALCET, (PRÉSIDENT)

-HENRY DUTAILLY (ANCIEN PRÉSIDENT)

-PAUL GUILLAUD

-ALAIN MOSCOWITZ

-LOUIS DELA VAUD †

-OSWALD CALEGARI

ET DEUX MEMBRES ASSOCIÉS :

PIERRE SAINT-MACARY

ET PHILIPPE SCHMITT

4 février 2023

LES JOURNÉES NATIONALES COMMÉMORATIVES

***LA POLITIQUE MÉMORIELLE NATIONALE ET THÈMES
DE MÉMOIRE***

***LE 60^o ANNIVERSAIRE – OFFICIEL – DE LA FIN DE LA
GUERRE D'ALGÉRIE***

4 février 2023

***L'UNC EST REPRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ AU SEIN DE
FONDATIONS ET ASSOCIATIONS MÉMORIELLES***

**CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION POUR LA MÉMOIRE
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS
DU MAROC ET DE TUNISIE**

SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE DE LA LIBÉRATION

4 février 2023

LE COMITÉ ET LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

SNU

CADETS DE L'UNC

ONAC/VG

4 février 2023